

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2023

Plan de cours
CRI 3401-L : Études du phénomène criminel

Lundi de 13 h à 16 h
Campus Laval, local 4151

Enseignant : Etienne Blais
etienne.blais@umontreal.ca
Campus Laval, local 6184

Disponibilités : lundi de 8 h 30 à 11 h 30 (sur prise de rendez-vous)

Descripteur du cours

Intégration et consolidation des apprentissages sur le phénomène criminel par le biais d'un projet d'intervention, d'analyse ou de prévention impliquant des aspects théoriques, méthodologiques, pratiques, éthiques ainsi que les données probantes.

Objectifs du cours

Ce cours vise à développer les capacités de l'étudiant à développer un projet d'intervention, d'analyse ou de prévention. Le projet développé par l'étudiant combine des connaissances en lien avec la criminologie et un autre programme pour lequel il détient ou détiendra un diplôme. Ainsi, ce cours amène l'étudiant à :

- Acquérir un bagage théorique utile pour comprendre et développer des projets d'intervention, de prévention ou d'analyse;
- Dégager des leçons à partir de projets qui ont fait l'objet d'études empiriques;
- Connaître les enjeux éthiques liés à l'élaboration de tels projets;
- Maîtriser les notions méthodologiques de base pour poser un regard critique sur les publications empiriques;
- Intégrer les connaissances de différents champs d'étude; et
- Acquérir les connaissances pour œuvrer dans les domaines en lien avec le projet développé.

Approches pédagogiques

Trois approches sont préconisées dans le cadre de ce cours. Dans un premier temps, le professeur donnera des exposés magistraux sur les questions théoriques, méthodologiques et éthiques liés aux projets des étudiants. Dans un deuxième temps, le professeur animera des ateliers en petits groupes afin de discuter des projets avec les étudiants. Dans un troisième temps, des rencontres individuelles sont prévues pour aborder les questions propres au projet de chaque étudiant. Afin de maximiser les apprentissages, les étudiants font les lectures et préparent les exercices préalables à chaque cours.

Modalités d'évaluation des apprentissages

- **Évaluation 1 : Plan du projet – 10 % de la note finale.** Le plan du projet comporte trois pages. La première page propose une table des matières détaillée du projet. La deuxième page résume brièvement la pertinence du projet, les enjeux liés à son étude et la façon dont l'objet sera abordé (sujet amené, posé et divisé). Le plan est remis au plus tard le **6 février 2023 avant 17 h** directement sur StudiumM.
- **Évaluation 2 : Résumés à l'aide d'une grille de lecture – 15 % de la note finale.** L'étudiant développe une grille de lecture qui l'aide à résumer des textes pertinents à la réalisation de son projet. Dans un seul document, l'étudiant remet cinq résumés de lecture en plus d'une page qui traite des grands constats qui ressortent des lectures ainsi que de leur utilité pour la réalisation du projet. Les résumés sont déposés directement sur StudiumM au plus tard **le 20 février 2023 avant 17 h**.
- **Évaluation 3 : Participation à l'activité du 6 ou 13 février 2023 – 5 % de la note finale.** L'étudiant reçoit 5 points pour sa participation à l'activité. Il doit au préalable se préparer.
- **Évaluation 4 : Projet – 70 % de la note finale.** Le travail final porte sur un projet d'intervention, d'analyse ou de prévention. Le projet intègre des aspects théoriques, méthodologiques, pratiques, éthiques et mobilise aussi des données probantes. L'étudiant est incité à faire des parallèles entre la criminologie et le ou les autres programmes qui permettent d'obtenir le baccalauréat par appellation en études du phénomène criminel. Le projet compte entre environ 5000 mots. Le projet est remis en deux sections.
 - a) L'étudiant dépose la partie 1 de son projet sur StudiumM au plus tard **le 6 mars 2023 avant 17 h**. Cette partie compte pour 25 points.
 - b) L'étudiant dépose son projet final (parties 1 et 2 dans un même document) directement sur StudiumM au plus tard **le 20 avril 2023 avant 17 h**. Le projet final compte pour 45 points.

Les consignes détaillées de chaque évaluation se trouvent sur StudiumM.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Cours 1 : 9 janvier 2023 – Présentation du cours

- Présentation du professeur
- Présentation du cours
- Présentation du projet et des autres évaluations

Cours 2 : 16 janvier 2023 – Approches théoriques et théorie du changement

- Exemples de projet
- Quelques notions d'épistémologie : paradigmes, perspectives et théories
- La théorie du changement : plan d'intervention
- Théories et approches pour l'analyse et la prévention

Lectures suggérées :

Mayne, J. (2017). Théories du changement : comment élaborer des modèles utiles. *Revue canadienne d'évaluation de programme*, 32 : 174-201.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2006). *Le plan de services individualisé et intersectoriel*. Gouvernement du Québec.

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2014). Déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation.

Chiu, Y-N., Leclerc, B., et Townsley, M. (2011). Crime script analysis of drug manufacturing in clandestine laboratories: Implications for prevention. *British Journal of Criminology*, 51: 355-374.

Cours 3 : 23 janvier 2023 – Définir son projet

- Définir son projet
- Les lectures
- Grille de lecture et synthèse des connaissances
- Recherche documentaire (voir la capsule vidéo)
- Questions éthiques
- Présenter les références

Lectures suggérées :

Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (1988). La lecture. Dans R. Quivy et L. Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales* (pp. 40-60). Paris : Dunod.

Cours 4 : 30 janvier 2023 – Rencontres individuelles obligatoires

Cours 5 : 6 février 2023 – Exercice en classe (groupe A)

- Discussion autour du projet

Cours 6 : 13 février 2023 – Exercice en classe (groupe B)

- Discussion autour du projet

Cours 7 : 20 février 2023 – Retour sur l'exercice

- Retour sur l'exercice en classe
- Discussion sur la première partie du projet

Cours 8: 27 février 2023 – Semaine d'activités libres

Cours 9 : 6 mars 2023 – Remise de la première partie du projet

- Cours libre pour finaliser la première partie du travail

Cours 10 : 13 mars 2023 – Retour sur la première partie du projet

- Discussion en classe

Cours 11 : 20 mars 2023 – Rencontres individuelles obligatoires

Cours 12 : 27 mars 2023 – Cours libre pour la réalisation du projet

Cours 13 : 3 avril 2023 – Cours libre pour la réalisation du projet

Cours 14 : 10 avril 2023 – Cours libre pour la réalisation du projet

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Les lectures et autres documents sont disponibles sur Studium.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire dans son centre étudiant et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme. De plus amples renseignements se trouvent à l'adresse suivante :

https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Protocole_formulaire_re_visio_n_notes_form.pdf.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire dans son centre étudiant et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Références bibliographiques

Références sur les théories en criminologie et autres questions générales

Akers, R.L. (2004). *Criminological theories: introduction, evaluation and application*, 4e édition. Los Angeles (CA) : Roxbury Pub. Co.

Corcuff, P. (1995). *Les nouvelles sociologies*. Paris : Nathan.

Cusson, M., Dupont, B., et Lemieux, F. eds. (2007). *Le traité de sécurité intérieure*. Montréal (QC) : Hurtubise HMH.

Cusson, M., Ribaux, O., Blais, É., et Raynaud, M.M. (2019). *Nouveau traité de sécurité: sécurité intérieure et sécurité urbaine*. Montréal : Hurtubise et Septentrion.

Cusson, M., Guay, S., Proulx, J., et Cortoni, F. (dir) (2013). *Traité des violences criminelles*. Montréal QC : Hurtubise.

Leblanc, M., et Cusson, M. (Dir.) (2010). *Traité de criminologie empirique*, 4^e édition. Montréal (QC) : Presse de l'Université de Montréal.

Liska, A.E. (1981). *Perspectives on deviance*. ENGLEWOOD (NJ) Prentice Hall.

Maguire, M., Morgan, R., et Reiner, R. (Eds) (2012). *The Oxford Handbook of Criminology*. 5th Edition. Oxford University Press, London

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Presse de l'Université Laval : Québec.

Références sur les interventions auprès des jeunes

Bonta, J. (1997). *La réadaptation des délinquants : de la théorie à la pratique* : Ottawa : Solliciteur général du Canada.

Lacharité, C., Éthier, L.S., et Nolin, P. (2006). *Vers une théorie écosystématique de la négligence vers les enfants*. *Bulletin de psychologie*, 59(4) : 381-394.

Farrington, D.F., Gaffney, H., Lösel, F., et Ttofi, M.M. (2017). Systematic reviews of the effectiveness of developmental programs in reducing delinquency, aggression and bullying. *Aggression and violent behaviors*, 33 : 91-106.

Références sur les interventions auprès des contrevenants adultes

Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The Psychology of Criminal Conduct*. Cincinnati, OH: Anderson Publishing.

Landenberger, N.A., et Lipsey, M.W. (2005). The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders : A meta-analysis of factors associated with effective treatment. *Journal of Experimental Criminology*, 1(4) : 451-476.

Ward, T. Mann, R.E. et Gannon, T.A. (2006). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, 12 : 87-107.

Ward, T., et Maruna, S. (2007). *Rehabilitation: beyond the risk paradigm*. London : Routledge.

Références sur les interventions auprès des victimes

Latimer, J., Dowden, C., et Muise, D. (2005). The effectiveness of restorative justice practices : A meta-analysis. *The Prison Journal*, 85(2) : 127-144.

Sherman, L.W., Strang, H., Angel, C., Woods, D., Barnes, G.C., Bennett, S., et Inkpen, N. (2005). Effects of face-to-face restorative justice on victims of crime in four randomized, controlled trials. *Journal of Experimental Criminology*, 1 : 367-395.

Wemmers, J. (2014). *Reparation for victims of crimes against humanity : the healing role of reparation* (5^e édition). Routledge (Series : Routledge Frontiers of Criminal Justice) : London and New York.

Références sur l'analyse stratégique et la prévention

Boivin, R. (2021). *Petit traité d'analyse criminelle*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, Collection Jean-Paul Brodeur.

Welsh, B. (2007). *L'approche scientifique en prévention du crime : fondements, tendances, résultats et implications pour le Canada*. Ottawa : Centre national de prévention du crime.

Welsh, B., et Farrington, D. P. (2012). *The Oxford handbook of crime prevention*. New York : Oxford University Press.

Wortley, R.K., et Mazerolle, L. (eds) (2008). *Environmental criminology and crime analysis*. Collompton: Willan.